



Assemblée générale

Distr. générale
6 octobre 2016
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Forum sur les entreprises et les droits de l'homme

Cinquième session

14-17 novembre 2016

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté*

Ordre du jour provisoire

1. Ordre du jour et organisation des travaux :
 - a) Informations générales ;
 - b) Organisation des travaux.
2. Thème du forum de 2016 : Rôle moteur et influence : inscrire les droits de l'homme dans les règles et les relations qui président à l'économie mondiale.
3. Séances plénières I et II.
4. Rôle moteur et influence de l'État.
5. Rôle moteur et influence des entreprises.
6. Argent et finances.
7. Nouveaux modèles.
8. Action locale.
9. Conclusion : séance plénière III.

* Le présent document a été soumis après la date limite en raison d'un volume de travail important.

GE.16-17205 (F) 201016 211016



* 1 6 1 7 2 0 5 *

Merci de recycler



Annotations

1. Ordre du jour et organisation des travaux

a) Informations générales

Le cinquième Forum annuel sur les entreprises et les droits de l'homme se tiendra du 14 au 17 novembre 2016 à Genève.

Les participants traiteront de grands problèmes qui se posent dans le domaine des droits de l'homme à l'échelle mondiale et pour lesquels une intervention et une influence accrues des États et des entreprises s'imposent. Pour sa cinquième édition, qui coïncide avec le cinquième anniversaire de l'adoption des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme¹, le Forum examinera un certain nombre de questions clefs et le rôle de nombreux acteurs tout au long de la chaîne de valeur et dans le cadre de leurs relations commerciales.

De manière générale, quatre messages clefs ressortent du programme du Forum de 2016 :

1. Les États devraient montrer l'exemple. Il est urgent que les gouvernements du monde entier intensifient leurs efforts en matière de politiques, de lois et de mesures d'application afin de mettre en œuvre les Principes directeurs. L'État en tant qu'« acteur économique », tel est le domaine dans lequel les gouvernements tardent à intervenir. Le Forum se penchera donc sur des questions telles que la conduite des entreprises publiques, les marchés publics, et les décisions et actions des institutions financières publiques.
2. Toutes les entreprises intervenant dans la chaîne de valeur (y compris les sociétés mères, les fournisseurs et les institutions financières) et tous les acteurs concernés du fait de leur fonction dans l'entreprise (des membres du conseil d'administration aux équipes juridiques en passant par les départements chargés du développement durable et de la communication) devraient jouer un rôle moteur et exercer leur influence. L'attention ne doit pas seulement porter sur les marques destinées aux consommateurs ou sur un petit nombre de fonctions au sein de l'entreprise. Il importe aussi de mieux comprendre comment la chaîne de valeur peut inciter les entreprises à respecter les droits de l'homme et comment mettre en place des marchés qui récompensent les bonnes pratiques entrepreneuriales.
3. De meilleurs modèles d'action et de responsabilisation sont nécessaires pour pousser les entreprises à respecter les droits de l'homme et à jouer un vrai rôle dans la réalisation des objectifs mondiaux. Le respect des droits de l'homme devrait être au cœur de la contribution de l'entreprise au développement durable. Il n'est pas possible de contrebalancer les incidences négatives sur les droits de l'homme et les entreprises

¹ Les Principes directeurs (A/HRC/17/31, annexe) expliquent comment mettre en œuvre les trois piliers du cadre de référence : « Protéger, respecter et réparer » des Nations Unies : a) l'obligation de protéger incombant à l'État lorsque des tiers, y compris des entreprises, portent atteinte aux droits de l'homme, ce qui suppose des politiques, des règles et des recours appropriés ; b) la responsabilité des entreprises de respecter les droits de l'homme, autrement dit de faire preuve de diligence raisonnable pour s'assurer de ne pas porter atteinte aux droits d'autrui et de parer aux incidences négatives dans lesquelles elles ont une part ; c) l'accès plus effectif à des mesures de réparation au moyen de mécanismes judiciaires et non judiciaires.

devraient d'abord examiner les effets de leurs activités de base sur les personnes avant de s'occuper d'activités philanthropiques ou de leurs responsabilités sociales.

4. Il faudrait redoubler d'efforts pour améliorer l'accès des victimes de violations des droits de l'homme à des voies de recours. Il faudrait aussi adopter des mesures concrètes pour protéger les personnes particulièrement vulnérables, notamment les défenseurs des droits de l'homme, les peuples autochtones, les travailleurs migrants, les victimes de la traite et les enfants, ainsi que les personnes victimes de discrimination fondée sur le sexe, la sexualité ou le handicap.

b) Organisation des travaux

Le Forum a été établi par le Conseil des droits de l'homme en tant que plateforme multipartite destinée à examiner les tendances et les défis en ce qui concerne l'application des Principes directeurs et à promouvoir le dialogue et la coopération sur les questions liées aux entreprises et aux droits de l'homme. Il est placé sous la conduite du Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises, et organisé par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). Plus grand rassemblement mondial multipartite consacré à la question des entreprises et des droits de l'homme, il attire quelque 2 000 participants venant de toutes les régions et appartenant à diverses catégories de parties prenantes.

Le Forum de 2017 (qui se tiendra en novembre) s'inscrira dans la continuité du Forum de 2016 et accordera une attention particulière à l'accès aux voies de recours, troisième pilier des Principes directeurs.

Le Forum de 2016 aura pour objectif d'approfondir les discussions et de multiplier les échanges avec le public. D'une durée de trois jours, il donnera aux participants l'occasion de partager leurs vues et de nouer des contacts.

Conformément à la résolution 17/4 du Conseil des droits de l'homme, le Forum est ouvert à toutes les catégories de parties prenantes concernées, notamment les États, le système des Nations Unies dans son ensemble, les organisations intergouvernementales et régionales, les entreprises, les syndicats, les institutions nationales des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales.

Le programme comprend des séances plénières et des séances parallèles organisées par le Groupe de travail, le HCDH et des parties prenantes extérieures. Toutes les catégories de parties prenantes – qu'il s'agisse d'États, de représentants de la société civile, d'entreprises ou d'organisations intergouvernementales – participent sur un pied d'égalité. En rapprochant des points de vue aussi divers, le Forum offre une plateforme unique permettant des débats constructifs visant la recherche de solutions et un dialogue fondé sur le respect mutuel.

Des services d'interprétation en anglais, espagnol et français seront assurés pour certaines séances. Les détails seront donnés dans le programme définitif, qui sera publié en ligne d'ici au Forum.

Le Forum sera saisi de l'ordre du jour provisoire figurant dans le présent document. On trouvera en annexe au présent document un projet de programme de travail. Toutes les informations utiles et la version définitive du programme seront disponibles sur la page Web du Forum : <http://www.ohchr.org/FR/Issues/Business/Forum/Pages/2016ForumBHR.aspx>.

2. Thème du Forum de 2016 : Rôle moteur et influence : inscrire les droits de l'homme dans les règles et les relations qui président à l'économie mondiale

Dans ce cadre, le Forum de 2016 examinera trois points principaux :

1. Rôle moteur et influence de l'État : les débats porteront essentiellement sur la nécessité pour les gouvernements d'intensifier leurs efforts pour protéger les droits de l'homme et de montrer l'exemple dans le cadre de leurs propres opérations commerciales.
2. Rôle moteur et influence des entreprises : les séances seront consacrées aux notions de « leadership » et d'« influence » des entreprises le long de la chaîne de valeur et dans leurs relations avec différents acteurs.
3. Rôle des institutions financières : les participants examineront de plus près les liens existant entre les droits de l'homme et les marchés de capitaux, ainsi que la responsabilité qui incombe aux acteurs du secteur de faire respecter ces droits.

Ces trois points et les messages clefs correspondants seront couverts dans des séances classées en plusieurs grandes catégories :

- Séances plénières ;
- Rôle moteur et influence de l'État ;
- Rôle moteur et influence des entreprises ;
- Argent et finances ;
- Nouveaux modèles ;
- Action locale.

3. Séances plénières I et II

La séance plénière du 14 novembre (séance plénière I) sera consacrée à l'importance capitale que revêt « l'intégration des droits de l'homme dans la contribution du secteur privé aux objectifs de développement durable ».

La séance plénière du 15 novembre (séance plénière II) sera consacrée au thème suivant : « La voie à suivre : inscrire les droits de l'homme dans les règles et les relations qui président à l'économie mondiale ».

4. Rôle moteur et influence de l'État

Les séances porteront sur les points suivants :

- Intégrer les droits de l'homme dans les accord de commerce et d'investissement ;
- Montrer l'exemple : les entreprises publiques et les droits de l'homme ;
- Approches réglementaires publiques (première partie) : la tendance à une diligence raisonnable obligatoire dans le domaine des droits de l'homme ;
- Approches réglementaires publiques (seconde partie) : la pratique dans les marchés émergents ;

- Institutions financières publiques, autorités de réglementation financière et droits de l'homme : perspectives innovantes ;
- Accès à des voies de recours : le point de vue des victimes dans les affaires transfrontières ;
- Marchés publics : les nouvelles pratiques dans les secteurs de l'habillement et de l'électronique ;
- Accès à des voies de recours : améliorer l'efficacité des mécanismes de réclamation non judiciaires relevant de l'État ;
- Marchés publics, droits de l'homme et développement durable : le besoin de politiques cohérentes ;
- Accès à des voies de recours : mettre en œuvre les recommandations du HCDH pour surmonter les obstacles au recours judiciaire ;
- Plans d'action nationaux : enseignements tirés des initiatives menées et manière dont les plans d'action nationaux devraient envisager l'action gouvernementale future ;
- Droits de l'homme et clauses types entre les forces de sécurité gouvernementales et les entreprises ;
- Mise au point sur le processus de traité intergouvernemental ;
- Protection des peuples autochtones dans le cadre des entreprises : mécanismes de mise en œuvre nationaux.

5. Rôle moteur et influence des entreprises

Les séances porteront sur les points suivants :

- Lutter contre la discrimination envers les personnes handicapées sur le lieu de travail et dans la chaîne de valeur ;
- Combattre la discrimination envers les LGBTI : rôle moteur et influence des entreprises ;
- Étude de cas du conseil d'administration : examen des problèmes relatifs aux droits de l'homme dans le cadre d'opérations commerciales transnationales ;
- Approvisionnement responsable en matières premières : collaboration tout au long de la chaîne d'approvisionnement ;
- Comment les arguments en faveur du respect des droits de l'homme par les entreprises peuvent faire évoluer les choses ;
- Amener les entreprises à jouer un rôle moteur en matière de droits de l'homme dans les zones touchées par les conflits, l'instabilité politique et les troubles sociaux ;
- Intégrer les droits de l'homme dans l'entreprise : stratégie, défis et réussites ;
- De quelle façon les comptables peuvent garantir le respect des droits de l'homme et favoriser le changement ;
- Liens directs et influence : expérience pratique et enseignements pour l'avenir ;
- Mettre fin à des relations commerciales : examen du désengagement en matière de diligence raisonnable dans le domaine des droits de l'homme ;

- Comment les avocats peuvent aider les entreprises à mieux cerner et résoudre les problèmes relatifs aux droits de l'homme ;
- Rôle moteur et influence : le rôle des associations de l'industrie locale dans la promotion du respect des droits de l'homme ;
- Garantir le respect des droits de l'homme lors de la transition mondiale vers les énergies renouvelables ;
- Mise en œuvre des Principes directeurs dans le cadre de l'accès aux terres et de leur utilisation : enseignements tirés dans différents secteurs ;
- Rôle moteur et influence tout au long de la chaîne d'approvisionnement : le point de vue des fournisseurs, des distributeurs et des syndicats ;
- Comment les entreprises peuvent favoriser la protection des défenseurs des droits de l'homme et l'exercice de plus de libertés fondamentales ;
- Redéfinir la notion de « leadership » : intégrer les droits de l'homme dans l'éducation au management ;
- Enseignements à tirer de la mise en œuvre de la responsabilité des entreprises en matière de respect des droits de l'homme dans le monde.

6. Argent et finances

Les séances porteront sur les points suivants :

- Introduction au monde de la finance et des droits de l'homme ;
- Intégrer les droits de l'homme dans les régimes d'imposition des entreprises ;
- Chaîne de valeur : moyens permettant une meilleure interaction entre les non-investisseurs et les investisseurs au sujet des droits de l'homme ;
- Les banques et les Principes directeurs : études de cas sur la mise en œuvre et difficultés rencontrées ;
- Les banques (seconde partie) ;
- Collecte de fonds : mobiliser les investisseurs, les prêteurs et les acheteurs afin d'offrir une voie de recours efficace aux communautés ;
- Les investisseurs (seconde partie) ;
- Comprendre le rôle des compagnies d'assurance par rapport aux droits de l'homme ;
- Mise en œuvre des Principes directeurs en périodes de grands changements politiques, économiques ou sociaux : la question de l'investissement ;
- Ouvrir la voie à de nouvelles sources de financement pour les entreprises et les droits de l'homme ;
- Corruption foncière : effets de la corruption sur les droits de l'homme dans les accords fonciers ;
- Pratiques commerciales responsables en territoires occupés : le rôle des entreprises et des investisseurs.

7. Nouveaux modèles

Les séances porteront sur les points suivants :

- Évaluation comparative : exploiter la transparence pour favoriser le respect des droits de l'homme par les entreprises dans les chaînes d'approvisionnement ;
- Travail décent dans les chaînes d'approvisionnement locales : la voie à suivre après la Conférence internationale du Travail de 2016 ;
- Intégrer la question du genre dans la réflexion sur les droits de l'homme ;
- Repenser les initiatives relatives à la chaîne d'approvisionnement afin de gagner en efficacité ;
- S'attaquer à la traite des êtres humains au moyen de partenariats entre les gouvernements et les entreprises dans le cadre du Processus de Bali ;
- Initiative I-ACT : comment les marques, les fabricants et les syndicats collaborent pour obtenir un salaire minimum vital dans la chaîne d'approvisionnement du secteur de la confection ;
- La question du salaire minimum vital en droit, en pratique et en commerce ;
- Les migrations économiques dans les chaînes d'approvisionnement : lutter contre le travail forcé et la traite des êtres humains ;
- L'influence pratique du droit pour les groupes d'entreprises, la gouvernance et les droits de l'homme : avantage ou inconvénient ?
- Éliminer les frais de recrutement imputés aux travailleurs ;
- Modifier les pratiques commerciales afin de réaliser les droits de l'homme dans les chaînes d'approvisionnement des biens périssables ;
- Aider les petites et moyennes entreprises à s'acquitter de leur responsabilité en matière de respect des droits de l'homme.

8. Actions locales

Les séances porteront sur les points suivants :

- Enseignements tirés du travail sur le terrain lors de la réalisation d'études d'impact sur les droits de l'homme ;
- Se servir de son influence pour montrer la voie : les droits des peuples autochtones dans les opérations commerciales ;
- Exercice de l'autorité au niveau local et action collective : s'attaquer aux problèmes relatifs aux droits de l'homme dans une région de mines d'or d'Afrique du Sud ;
- En finir avec les menaces et les assassinats ? Trouver des solutions pour protéger les défenseurs des droits de l'homme s'intéressant aux activités d'extraction en Amérique latine ;
- Géants du soda, terres et bonnes pratiques : les enseignements à tirer d'un conflit foncier au Brésil ;
- Faire progresser les plans d'action nationaux : le point de vue de la société civile des pays du Sud ;

- Rôle moteur et influence : les associations de l'industrie locale comme moteur de changement dans le respect des droits de l'homme ;
- Accès à des voies de recours : enjeux et perspectives des mécanismes de réclamation qui ne relèvent pas de l'État.

9. Conclusion : séance plénière III

Les participants à la séance plénière de clôture du 16 novembre (séance plénière III) reviendront sur les trois jours de discussion et sur les principales actions à entreprendre, et détermineront la direction que prendront les prochaines discussions sur les entreprises et les droits de l'homme.

Annexe

Projet de programme de travail (sous réserve de modification)

Lundi 14 novembre

8 h 00- 10 h 00 **Café-réseautage** : à confirmer

8 h 20-9 h 30 : séances-petit-déjeuner

Introduction au **monde de la finance et des droits de l'homme** **Évaluation comparative** : exploiter la transparence pour favoriser le respect des droits de l'homme par les entreprises dans les chaînes d'approvisionnement

10 h 00- 11 h 20 **Séance plénière I : l'intégration des droits de l'homme dans la contribution du secteur privé aux objectifs de développement durable**

11 h 20- 11 h 40 Pause

11 h 40- 13 h 00 Intégrer les droits de l'homme dans les **régimes d'imposition des entreprises**

Travail décent dans les chaînes d'approvisionnement locales : la voie à suivre après la Conférence internationale du Travail de 2016

Intégrer la **question du genre** dans la réflexion sur les droits de l'homme

Chaîne de valeur : moyens permettant une meilleure interaction entre les non-investisseurs et les **investisseurs** au sujet des droits de l'homme

Les banques et les Principes directeurs : étude de cas sur la mise en œuvre et difficultés rencontrées

13 h 00- 15 h 00 Pause déjeuner

13 h 20-14 h 40 : séances-déjeuner

Repenser les initiatives relatives à la chaîne d'approvisionnement afin de gagner en efficacité

Lutter contre la discrimination envers les **personnes handicapées** sur le lieu de travail et dans la chaîne de valeur

S'attaquer à la **traite des êtres humains** au moyen de partenariats entre les gouvernements et les entreprises dans le cadre du Processus de Bali

Banques (deuxième partie)

Lundi 14 novembre

15 h 00- 16 h 20	Enseignements tirés du travail sur le terrain lors de la réalisation d'études d'impact sur les droits de l'homme	Initiative I-ACT : comment les marques, les fabricants et les syndicats collaborent pour obtenir un salaire minimum vital dans la chaîne d'approvisionnement du secteur de la confection	Combattre la discrimination envers les LGBTI : rôle moteur et influence des entreprises	Investisseurs (deuxième partie)	Intégrer les droits de l'homme dans les accords de commerce et d'investissement
16 h 20- 16 h 40	Pause				
16 h 40- 18 h 00	Les migrations économiques dans les chaînes d'approvisionnement : lutter contre le travail forcé et la traite des êtres humains	La question du salaire minimum vital en droit, en pratique et en commerce	Collecte de fonds : mobiliser les investisseurs, les prêteurs et les acheteurs afin d'offrir une voie de recours efficace aux communautés	Comprendre le rôle des sociétés d'assurance par rapport aux droits de l'homme	Mise en œuvre des Principes directeurs en périodes de changements politiques, économiques ou sociaux : la question de l'investissement
18 h 15	Programme de la soirée : The True Cost (projection d'un documentaire)				

Mardi 15 novembre

8 h 00- 9 h 00 **Café-réseautage** : à confirmer

9 h 00-10 h 20	Approches réglementaires publiques (première partie) : la tendance à une diligence raisonnable obligatoire dans le domaine des droits de l'homme	Montrer l'exemple : les entreprises publiques et les droits de l'homme	Approvisionnement responsable en matières premières : collaboration tout au long de la chaîne d'approvisionnement	Étude de cas du conseil d'administration : examen des problèmes relatifs aux droits de l'homme dans le cadre d'opérations commerciales transnationales	Ouvrir la voie à de nouvelles sources de financement pour les entreprises et les droits de l'homme
----------------	---	---	--	---	---

10 h 20-10 h 45 Pause

10 h 45-12 h 45 **Séance plénière II : La voie à suivre : inscrire les droits de l'homme dans les règles et les relations qui président à l'économie mondiale**

12 h 45-15 h 00 Pause déjeuner

13 h 20-14 h 40 : séances-déjeuner

Comment les arguments en faveur du respect des droits de l'homme par les entreprises peuvent faire évoluer les choses	Amener les entreprises à jouer un rôle moteur en matière de droits de l'homme dans les zones touchées par les conflits, l'instabilité politique et les troubles sociaux	Intégrer les droits de l'homme dans l'entreprise : stratégie, défis et réussites	De quelle façon les comptables peuvent garantir le respect des droits de l'homme et favoriser le changement
---	--	---	--

15 h 00-16 h 20	Approches réglementaires publiques (seconde partie) : la pratique dans les marchés émergents	Institutions financières publiques, autorités de réglementation financière et droits de l'homme : perspectives innovantes	Se servir de son influence pour montrer la voie : les droits des peuples autochtones dans les opérations commerciales	Liens directs et influence : expérience pratique et enseignements pour l'avenir	L'influence pratique du droit pour les groupes d'entreprises, la gouvernance et les droits de l'homme : avantage ou inconvénient ?
-----------------	--	--	--	--	---

16 h 20-16 h 40 Pause

Mardi 15 novembre					
16 h 40- 18 h 00	Accès à des voies de recours : le point de vue des victimes dans les affaires transfrontières	Corruption foncière : effets de la corruption sur les droits de l'homme dans les accords fonciers	Éliminer les frais de recrutement imputés aux travailleurs	Mettre fin à des relations commerciales : examen du désengagement en matière de diligence raisonnable dans le domaine des droits de l'homme	Comment les avocats peuvent aider les entreprises à mieux cerner et résoudre les problèmes relatifs aux droits de l'homme
18 h 15	Programme de la soirée/réception – à confirmer				

Mercredi 16 novembre

7 h 30- 8 h 20	Café-réseautage – à confirmer				
8 h 20- 9 h 40	Marchés publics : les nouvelles pratiques dans les secteurs de l'habillement et de l'électronique	Accès à des voies de recours : améliorer l'efficacité des mécanismes de réclamation non judiciaires relevant de l'État	Rôle moteur et influence : les associations de l'industrie locale comme moteur de changement dans le respect des droits de l'homme	Garantir le respect des droits de l'homme lors de la transition mondiale vers les énergies renouvelables	Mise en œuvre des Principes directeurs dans le cadre de l'accès aux terres et de leur utilisation : enseignements tirés dans différents secteurs
9 h 40- 10 h 00	Pause				
10 h 00- 11 h 20	Marchés publics , droits de l'homme et développement durable : le besoin de politiques cohérentes	Accès à des voies de recours : mettre en œuvre les recommandations du HCDC pour surmonter les obstacles au recours judiciaire	En finir avec les menaces et les assassinats ? Trouver des solutions pour protéger les défenseurs des droits de l'homme s'intéressant aux activités d'extraction en Amérique latine	Rôle moteur et influence tout au long de la chaîne d'approvisionnement : le point de vue des fournisseurs, des distributeurs et des syndicats	Exercice de l'autorité au niveau local et action collective : s'attaquer aux problèmes relatifs aux droits de l'homme dans une région de mines d'or d'Afrique du Sud
11 h 20- 11 h 40	Pause				
11 h 40- 13 h 00	Plans d'action nationaux : enseignements tirés des initiatives menées et manière dont les plans d'action nationaux devraient envisager l'action gouvernementale future	Pratiques commerciales responsables en territoire occupé : le rôle des entreprises et des investisseurs	Comment les entreprises peuvent favoriser la protection des défenseurs des droits de l'homme et l'exercice de plus de libertés fondamentales	Modifier les pratiques commerciales afin de réaliser les droits de l'homme dans les chaînes d'approvisionnement des biens périssables	Géants du soda, terres et bonnes pratiques : les enseignements à tirer d'un conflit foncier au Brésil

Mercredi 16 novembre					
13 h 00-15 h 00	Pause déjeuner	13 h 20-14 h 40 : séances-déjeuner			
		Droits de l’homme et clauses types entre les forces de sécurité gouvernementales et les entreprises	Mise au point sur le processus de traité	Redéfinir la notion de « leadership » : intégrer les droits de l’homme dans l’éducation au management	Enseignements à tirer de la mise en œuvre la responsabilité des entreprises en matière de respect des droits de l’homme dans le monde
15 h 00-16 h 20	Aider les petites et moyennes entreprises à s’acquitter de leur responsabilité en matière de respect des droits de l’homme	Accès à des voies de recours : enjeux et perspectives des mécanismes de réclamation qui ne relèvent pas de l’État	Protection des peuples autochtones dans le cadre des entreprises : mécanismes de mise en œuvre nationaux	Rôle moteur et influence : les défis particuliers liés aux mégadonnées	Faire progresser les plans d’action nationaux : le point de vue de la société civile des pays du Sud
16 h 20-16 h 40	Pause				
16 h 40-18 h 00	Séance plénière III : Résumé et perspectives pour 2017 et au-delà				